

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le trente mai deux mille douze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22/05/2012

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADÉ, Jean-Pierre MORLON, Paul DUCHEZ, Sylvie ALAMARGOT (en remplacement de Alain FAUCHER), Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Gérard BEAUBIER, Daniel CADET, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Roger DESROCHES (en remplacement de Dominique GILLES), Dominique DUNAUD, François ENGELIBERT (en remplacement de Hubert LEHMANN), Catherine GAUTHIER, Valérie GIROIR, Edith LERENARD, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Philippe STEYAERT, Sabine VINCENT, Odette WENCLICK (en remplacement de Nadine MAGY).

EXCUSES : Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Pierre LANGLADE, Monique REIX-BUSSY.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2012-091 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'Arrêté Préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la loi 84-53 modifiée du 26 janvier 1984

Vu les Décrets portant statut particulier des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée,

Vu la Délibération 2011-152 du 21 décembre 2011 portant modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président expose que le décret n°2012-437 du 29 mars 2012 crée le nouveau cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique. Il convient donc de requalifier les grades actuellement inscrits au tableau des effectifs de la Communauté de Communes de Noblat.

D'autre part, il est proposé de modifier la durée de travail hebdomadaire des assistants d'enseignement artistique afin de prendre en compte l'évolution de l'école de Musique de Noblat à la rentrée musicale 2012-2013 (temps d'enseignement, nombre d'inscriptions).

Ainsi, les emplois et durées de travail sont modifiés comme suit :

- ✓ 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique – spécialité clavier – à temps non complet à hauteur de 6/20 ème
- ✓ 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique – spécialité violon – à temps non complet à hauteur de 4,5/20 ème
- ✓ 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique – spécialité accordéon – à temps non complet à hauteur de 4,5/20 ème
- ✓ 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique – spécialité piano – à temps non complet à hauteur de 10/20 ème
- ✓ 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique – spécialité batterie – à temps non complet à hauteur de 12/20 ème
- ✓ 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique – spécialité guitare électrique/basse – à temps non complet à hauteur de 7,5/20 ème
- ✓ 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique – spécialité batterie et référent pédagogique – à temps complet,
- ✓ 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique – spécialité guitare classique – à temps non complet à hauteur de 3/20 ème
- ✓ 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique – spécialité flûte traversière – à temps non complet à hauteur de 6/20 ème
- ✓ 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique – spécialité clarinette – à temps non complet à hauteur de 2/20 ème
- ✓ 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique – spécialité trompette – à temps non complet à hauteur de 4/20 ème
- ✓ 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique – spécialité guitare électrique/basse – à temps non complet à hauteur de 2,5/20 ème
- ✓ 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique – spécialité clarinette – à temps non complet à hauteur de 1/20 ème
- ✓ 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique – spécialité guitare classique – à temps non complet à hauteur de 4/20 ème
- ✓ 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique – spécialité clavier – à temps non complet à hauteur de 2/20 ème

Monsieur le Président propose de transformer l'emploi d'assistant spécialisé d'enseignement artistique – spécialité saxophone et référent administratif, en emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe afin de prendre en compte les nécessités du service et pour exercer les mêmes missions.

Monsieur le Président expose que le hautbois n'est pas enseigné à l'école de musique de Noblat en l'absence de demande des élèves, aussi il propose de supprimer l'emploi d'assistant spécialisé d'enseignement artistique – spécialité hautbois – crée à hauteur de 0,33/20 ème

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
29 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

Approuve le tableau des effectifs de la Communauté de Communes de Noblat annexé à la présente délibération,

Précise que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois créés et les charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la Communauté de Communes.

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2011-152

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 31 mai 2012

Certifié exécutoire

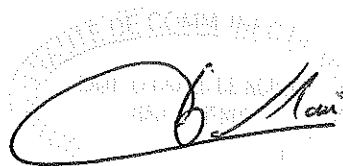
Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le

Le Président,

A circular stamp of the Communauté de Communes de Noblat is visible in the background. The text around the stamp reads "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOBLAT". Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.

Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : REGLEMENT DE LOCATION DES VISIOGUIDES ET GPS

Date de transmission de l'acte : 05/06/2012

Date de réception de l'accusé de
réception : 05/06/2012

Numéro de l'acte : 2012-092 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20120530-2012-092-DE

Date de décision : 30/05/2012

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalite